



# Bulletin d'information Irrigation 2024

## Pré saison

### Etat des ressources en eau

#### Etat de remplissage des retenues de réalimentation au 15 avril 2024 (données CACG):

RETENUES	RIVIERES	DATE	SITUATION ACTUELLE relevé n° 1 852		
			Volume relevé (Mm3)	Capacité maximale (Mm3)	Taux rempl %
<b>BASSIN DE L' ADOUR</b>					
ARRET-DARRE	ARROS	15/04/2024	10.095	10.095	100
LAPEYRIE	MIDOUR	15/04/2024	0.628	0.628	100
BOURGES	MIDOUR	15/04/2024	0.500	0.500	100
MARIBOT	MIDOUR	15/04/2024	0.853	1.000	85
CHARROS	MIDOUR	15/04/2024	1.200	1.200	100
ARTHEZ	R HARTAOU	15/04/2024	0.800	0.800	99
SAINT-JEAN	DOUZE	15/04/2024	2.500	2.500	100
TAILLURET	LOUMNE	15/04/2024	1.000	1.000	100
LOUET	LOUET	15/04/2024	5.051	5.200	97
GABASSOT	GABASSOT	15/04/2024	3.150	3.150	100
LATRILLE	BROUSSEAU	15/04/2024	2.376	2.400	99
BROUSSEAU	BROUSSEAU	15/04/2024	1.850	1.850	100
DUHORT-BACHEN	LOURDEN	15/04/2024	5.100	5.100	100
RENUING	BAYLE	15/04/2024	2.000	2.000	100
FARGUES	R LABOURDASS	15/04/2024	1.000	1.000	100
MIRAMONT	BAHUS	15/04/2024	1.950	1.950	100
GABAS	GABAS	15/04/2024	20.000	20.000	100
COUDURES	R ESTELA	15/04/2024	0.998	1.000	99
HAGETMAU	R LA CRABE	15/04/2024	2.500	2.500	100
BALAING	BALAING	15/04/2024	3.475	3.500	99
SERRES-CASTET	GEES	15/04/2024	2.025	2.030	99
AYGUELONGUE	AYGUELONGUE	15/04/2024	3.106	3.200	97
AUBIN	R AUBIN	15/04/2024	2.200	2.200	100
<b>TOTAL RESERVOIRS BASSIN DE L' ADOUR</b>			<b>74.355</b>	<b>74.803</b>	<b>99</b>

(Certaines retenues font l'objet d'une gestion avec un niveau abaissé pour des contraintes techniques, c'est le cas pour la retenue de Maribot)

Avec 99 % de taux de remplissage à l'échelle du bassin de l'Adour, la saison d'irrigation 2024 s'annonce limpide sur les axes réalimentés.

## Etat des nappes :

Les pluies de l'hiver ont permis de faire remonter les niveaux piézométriques des nappes de surface sur l'ensemble du département, avec des niveaux supérieurs à la moyenne.

## PTGE Midou

Un Audit des exploitations concernées est en cours. La Chambre d'agriculture des Landes a lancé une action de sensibilisation des exploitations agricoles du bassin du Midou (landais et gersois) pour inciter à la conversion vers du goutte à goutte avec l'appui financier de l'AEAG. Cette action inscrite dans le PTGE du Midou validé en 2020, va permettre de faire bénéficier aux exploitants concernés d'aides significatives à l'acquisition de ce type de matériel (70%). Les systèmes hydro-économiques sont aussi concernés dans le cadre d'autres procédures de financement (PCEA et PVE).

Depuis le lancement de cette démarche (décembre 2023), ceux sont déjà 50 exploitations sur 300 qui ont été audités et 190 hectares de parcelles vont potentiellement être convertis.

Cet audit est l'occasion d'inventorier l'ensemble des pratiques agro-écologiques déjà mises en œuvre par ces exploitations sur leurs parcelles irriguées. Les premiers résultats sont parlants, l'utilisation de couverts végétaux est pratiquée à 74 % et 56 % mettent en place la rotation culturale. Concernant le travail du sol, les Techniques Culturelles Simplifiées (TCS) sont utilisées à 74 %.

## Financement des retenues collinaires

Plusieurs programmes de financement sont en cours d'élaboration pour permettre aux exploitants ayant un projet, de se voir accompagnés d'une aide. Les modalités d'instruction des demandes sont en cours d'arbitrage mais les programmes seront effectifs dès le second semestre 2024. Si vous avez un projet ou que vous souhaitez des renseignements complémentaires, veuillez vous rapprocher du service gestion de l'eau de la Chambre d'agriculture des Landes.

## OUGC IRRIGADOUR

**Campagne 2024 :** des autorisations similaires à 2023 seront délivrées sur l'Adour dans l'attente de l'obtention de la nouvelle AUP.

## Redevance : Gel des tarifs pour 2024

Le 04 avril 2024, Mr Alain Rousset, président Conseil Régional et du comité de bassin Adour Garonne, annonçait que le prix de la redevance sur l'eau n'allait pas augmenter sur le bassin d'Adour-Garonne en 2024. Nous sommes en attente de la délibération.

## Nouveaux arrêtés de gestion de crise

De nouveaux arrêtés sont en cours d'élaboration et de concertation pour définir les conditions de gestion de l'étiage 2024. Ainsi, les cours d'eau côtiers : bassins versants de la Leyre et du Ciron, ruisseau des Forges, ruisseau d'Escource, Courant de Contis, Courant d'Huchet, Courant de Souston, le ruisseau du Boudigau et les Gaves disposeront de modalités de gestion spécifiques.

Retrouvez ce bulletin sur [landes.chambre-agriculture.fr](https://landes.chambre-agriculture.fr) rubrique **Gestion de l'eau**

CHAMBRE D'AGRICULTURE DES LANDES - cité Galliane - BP 279 - 40005 MONT DE MARSAN CEDEX  
tél 05 58 85 45 30 courriel : [hydraulique@landes.chambagri.fr](mailto:hydraulique@landes.chambagri.fr)